



## Enseignant-e d'Accueil pour le Stage Annuel en Accompagnement (EDAC-SAA)

### Profil

- Avoir un Master dans la discipline d'enseignement ou équivalence
- Etre nommé-e dans l'enseignement secondaire depuis 2 ans au moins (dans la discipline concernée).

### Définition de l'activité

Encadrement d'un-e stagiaire pour un Stage Annuel en Accompagnement (SAA) de 6 heures hebdomadaire.

### Description de l'activité

**Accueil du-de la stagiaire et mise sur pied d'un plan de Stage Annuel en Accompagnement (34 semaines) selon les principes ci-dessous :**

- 15% : Observation de l'enseignement de l'EDAC par le-la stagiaire ;
- 30% : Préparation et enseignement en duo ;
- 40% : Enseignement du-de la stagiaire en présence de l'EDAC-SAA ;
- 15% : Enseignement seul-e (sans la présence de l'EDAC-SAA qui est libéré de son enseignement) et en complète responsabilité assuré par le-la stagiaire.

**Accompagnement formatif du-de la stagiaire durant toute la période du stage dans la réalisation des objectifs fixés par le-la chargé-e d'enseignement (CE) et le-la formateur-trice (FT) :**

- Planification des leçons ;
- Construction des séquences didactiques propres au-à la stagiaire ;
- Observation, co-enseignement et enseignement en solo.

**Supervision de l'enseignement du stagiaire, co-enseignement et travail avec le-la stagiaire.**

**Rencontres (sur demande) des FT et/ou CE, et du responsable des stages (en cas de risque de rupture de stage).**

**Production d'un rapport de stage descriptif, renseignant notamment sur :**

- La prise en charge effective des enseignements par le-la stagiaire en fonction des objectifs de formation fixés ;
- Les capacités à transmettre, construire et faire restituer les contenus disciplinaires ;
- Le respect du plan de stage par le-la stagiaire (présence aux cours).

**Participation à 1 séance quadripartite stagiaire / CE / FT / EDAC-SAA.**

**Participation à 2 demi-journées de formation EDAC.**

**Environ 60 heures (DIP) de travail, en plus de la présence du-de la stagiaire en classe qui se déclinent comme suit :**

- 3 heures : accueil de l'étudiant-e ;
- 42 heures : séances de travail (préparations communes, retours des observations de leçons, ...) avec accent particulier sur :
  - Échanges formatifs à propos de la pratique, des leçons observées, etc. ;
  - Mise au point de l'enseignement en solo ;
  - Rencontre des CE-FT.
- 1 heure : séance quadripartite stagiaire / CE / FT / EDAC-SAA ;
- 6 heures : rédaction d'un rapport de Stage Annuel en Accompagnement substantiel ;
- 8 heures : formation EDAC.

### Rémunération

0,75 heure au poste ou au cachet (correspondant à 60 périodes hors enseignement).

30 périodes de congé (correspondant au temps d'enseignement en solo du-de la stagiaire).

### Entrée en fonction

L'entrée en fonction correspond à la rentrée scolaire 2018.

**Dates importantes** - Rentrée scolaire : 27.08.2018 / Début des cours IUFE : 18.09.2018 / **Début des stages : à définir**

### Référents

**Référent au sein de votre établissement : le-la RFDdir / Référent au sein de l'IUFE : M. Simon Toulou.**

Les RFDdir, en collaboration avec le responsable des stages de l'IUFE, FORENSEC, M. Simon Toulou, ont le mandat d'organiser les stages à l'intérieur de leur établissement.